

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 19 MARS 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 19 mars 2025**

Délibération n°011_250319

Aménagement de la place des fêtes à la Rivière : sollicitation de co-financement.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 13 mars 2025, dématérialisée et affranchie le 13 mars 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE ³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN ¹ Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX ⁵ Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Mickaël Gérard CHAMAND ⁴ M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Jean Michel FLORENCY ² Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT	M. Jérémy TURPIN Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER M. Imran HATTEEA Mme Yannicke SEVERIN	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 5 à 9 et n'a pas pris part au vote

² N'a pas pris part au vote des délibérations n° 5 à 9 vu la procuration donnée à M. Jérémy TURPIN

³ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 7 à 8 et n'a pas pris part au vote

⁴ A quitté définitivement la salle des délibérations lors de l'annonce de la délibération n°12 et n'a pas pris part au vote des affaires n°12 à 17

⁵ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 15 à 16 et n'a pas pris part au vote

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 19 MARS 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Délibération n°1	26	6	13		32	0	0
Délibération n°2	26	6	13		Prend acte		
Délibérations n°3 à 4	26	6	13		32	0	0
Délibérations n°5 à 6	25	5	15		30	0	0
Délibérations n° 7 à 8	24	5	16		29	0	0
Délibération n°9	25	5	15		30	0	0
Délibérations n°10 à 11	26	6	13		32	0	0
Délibérations n°12 à 14	25	6	14		31	0	0
Délibérations n°15 à 16	24	6	15		30	0	0
Délibération n°17	25	6	14		31	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana
Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 19 mars 2025 Délibération n°011_250319	Pôle Développement Territorial Durable
	Aménagement de la place des fêtes à la Rivière : sollicitation de co-financement	Direction de l'Aménagement et Urbanisme

I – RAPPORT DE PRESENTATION

Exposé des motifs :

La Maire informe l'assemblée que la Commune porte un projet d'aménagement de la place des Fêtes, à La Rivière. Cette parcelle communale cadastrée HE 307 située entre le collège Hegesippe HOARAU et l'église Notre-Dame du Rosaire, d'une superficie totale de 14 035 m², nécessite d'être réaménagée pour répondre aux usages actuels et à venir du site.

Lieu emblématique de la Rivière qui accueillait par le passé des manifestations foraines, le site est occupé actuellement par :

- Un boulodrome,
- Une école de danse,
- Une activité de snack-bar,
- Du stationnement anarchique.

La qualité dégradée du terrain dans son ensemble, l'insuffisance de traitement des eaux pluviales, le manque de mobiliers urbains et l'insuffisance de trottoirs et places de stationnements ont conduit la municipalité à engager un projet de réaménagement global du site

Le projet d'aménagement s'étend sur une zone d'environ 6 000 m², et a fait l'objet d'une concertation régulière avec la population et les usagers.

Un permis d'aménager est en cours d'instruction et le démarrage des travaux devrait intervenir au mois de juillet 2025 pour un coût travaux de 1 353 824,24€ HT (hors option et aléas).

L'objectif du projet est :

- D'aménager des stationnements et des trottoirs
 - Création d'environ 51 places de stationnement pour automobiles et d'un espace dédié aux vélos.
 - Mise en place d'une liaison piétonne et d'une voie douce le long de la rue de la Place des Fêtes, assurant un accès sécurisé vers le collège et facilitant la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR). Ces cheminements dédiés seront aménagés sous forme de venelles périphériques aux installations.

- De valoriser les abords de l'école de danse
 - Une réflexion paysagère sera menée pour améliorer l'intégration de l'école de danse dans son cadre environnant.
- De créer des équipements publics et des lieux de rencontre
 - Réalisation de toilettes publiques mixtes pour répondre aux besoins des usagers.
 - Aménagement d'un forum d'expression culturelle et festive. Cet espace polyvalent pourra servir à l'organisation de manifestations et événements variés.
 - Création d'une aire de jeux pour enfants et d'une zone dédiée à la pratique du Street Work Out (SWO), favorisant les activités sportives et de loisirs.
- De reconfigurer le boulodrome et les équipements associés
 - Le positionnement du terrain de pétanque sera repensé en concertation avec l'association locale afin d'optimiser son emplacement et son intégration dans le site.
 - Un nouveau local technique associé à des toilettes sera construit et mis à disposition du club de pétanque pour le stockage et la gestion de son matériel.
- D'améliorer le cadre de vie et les équipements urbains
 - Installation de mobilier urbain (bancs, tables, poubelles, signalétique, etc.) pour renforcer le confort et la convivialité des espaces publics.
- De gérer les eaux pluviales
 - Un réseau de drainage des eaux pluviales est conçu pour garantir une évacuation fluide et efficace des eaux de ruissellement, tout en intégrant des éléments permettant une gestion et un entretien simplifiés.
- De créer de kiosques économiques et commercial
 - Définition de trois emplacements dédiés à l'implantation de kiosques à vocation économique, favorisant l'animation commerciale du site.

Conséquences :

Aussi, il est nécessaire de solliciter toutes les demandes de subventions pouvant optimiser le plan de financement et ainsi diminuer la participation financière communale.

Dans ce cadre, la Commune fera appel au Fonds Verts, ainsi qu'au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et candidatera aux appels à projets susceptibles de permettre la réalisation de cet aménagement.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver les grandes orientations de l'étude telle que présentée en annexe et d'autoriser la Maire à solliciter les demandes de subvention.

II – DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les objectifs du projet,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de poursuivre la recherche de financement dans une logique d'optimisation des finances communales

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 – D'autoriser Madame le Maire ou l'élu.e délégué.e à solliciter les demandes de financements permettant la mise en œuvre opérationnelle de ce projet.

Article 2 – D'autoriser Madame le Maire ou l'élu.e délégué.e à signer les actes à intervenir.

Vote : 32 pour

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**